



**BULLETIN D'INSCRIPTION LOISIRS
STAGE D'ETE 2019
VERCORS- VILLARD DE LANS
Du 28 juillet au 03 août 2019.**

A retourner : Association EFHG
9 Rue Traverse
29 200 BREST
contact.efhg@gmail.com

LE STAGIAIRE - LOISIRS (A partir de 18 ans):

Nom du Stagiaire :

Prénom :

Date de naissance : / /

Club :

Numéro de Licence :

Gaucher ou droitier :

Taille de Maillot :

Position : ◇ Gardien

◇ Joueur

Catégorie : LOISIRS – 250 € par stagiaire.

Adresse :

E-Mail :

Tél portable :

Tél domicile :

Tél bureau :

« J'autorise l'EFHG à utiliser dans le cadre pédagogique (site internet,journal,publications,reportages) les photos et vidéos du stage sur lesquelles je pourrais figurer, sans pour autant indiquer mon identité. »

En cas d'accident ou de blessures survenues au cours du stage, pour manquement au règlement, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables.

J'atteste que je suis licencié(e). En cas d'urgence, j'autorise le directeur du stage à me faire transporter dans un centre hospitalier et à me faire donner tous les soins médicaux nécessaires.



L'inscription ne sera prise en compte qu'avec le règlement de l'acompte (70 €) à l'ordre de EFHG- 9 rue Traverse -29200 BREST

Il vous est possible de régler le stage en 4 fois (acompte + un versement + le solde).

A noter que le solde du stage devra être versé, **au plus tard, 30 jours avant le début du stage.**

En cas de désistement moins de 30 jours avant le début du stage, l'EFHG retiendra l'acompte versé pour les frais fixes engendrés (maillot, réservation de la patinoire, etc....).

A

le

Signature du stagiaire :

Pièces à joindre afin de valider l'inscription définitive :

- ✓ la fiche d'inscription dûment remplie.
- ✓ La photocopie recto/verso de la pièce d'identité du stagiaire.
- ✓ Une attestation de responsabilité civile vie privée et individuelle accident.
- ✓ La photocopie de la Licence FFHG 2019/2019.
- ✓ Le chèque d'acompte d'un montant de 70 € ou la totalité du stage à l'ordre de EFHG.



REGLEMENT DE L'ECOLE FRANCAISE DE HOCKEY SUR GLACE

- Règles de vie pour les stagiaires.

Afin de permettre le bon déroulement du stage, chaque stagiaire devra s'adapter aux règles de conduite et de discipline, tant individuelle que collective, mises en place par l'EFHG :

- Respect des horaires (glace et hors glace).
- Respect du matériel mis à disposition par l'EFHG
- Respect des locaux
- Respect du personnel travaillant à la patinoire ainsi que de l'encadrement de l'EFHG.
- La place individuelle du stagiaire dans le vestiaire ainsi que ce dernier devront être rangés et propres avant, pendant et après les entraînements.
- L'utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques sont interdits dans l'enceinte de la patinoire et durant le stage, sauf en cas d'urgence.
- La présence des parents dans les vestiaires ne sera acceptée que pour effectuer le laçage des patins, et après accord d'un membre de l'équipe encadrante.

Chaque stagiaire accepte ces règles en validant son inscription.

Aucune attitude violente, irrespectueuse, dégradante ou discriminatoire ne sera acceptée.

Les vols et les détériorations volontaires sont de la responsabilité du stagiaire ou de sa famille.

Tout manquement grave au bon déroulement du stage pourra entraîner le renvoi du stagiaire qui ne pourra alors exiger aucun remboursement.

- Frais médicaux :

L'EFHG pourra être amenée, en cas d'urgence, à régler en votre nom des dépenses (médecin, pharmacie, transport, etc...) qui devront être remboursées par le stagiaire ou sa famille.

- Assurance :

L'EFHG est couverte par le biais d'une assurance responsabilité civile à l'occasion des stages et activités proposées. Tout autre accident et / ou blessure doit être couvert par l'assurance personnelle des responsables légaux du stagiaire ou du stagiaire lui-même. Les parents ou l'adulte responsable de ce dernier ou le stagiaire majeur devra fournir à l'EFHG avant le début du stage une attestation d'assurance « responsabilité civile vie privée et individuelle accident ».

